



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 117816

Texte de la question

Mme Irène Tharin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la double pénalité qui frappe les retraités en matière de complémentaire santé. D'une part la cotisation de l'assurance complémentaire santé augmente sensiblement et ils perdent la possibilité de déduire de leur revenu imposable la cotisation de prévoyance complémentaire en raison de la cessation de leur activité professionnelle. - Elle lui demande ce qu'il est prévu pour remédier à cette situation qui accentue la progressive paupérisation des personnes âgées et en particulier s'il est envisagé, dans un souci d'équité et d'égalité, de rendre cette charge déductible des revenus des retraités et ainsi apporter au monde des retraités toute la considération qui lui est due. Elle le remercie de la réponse qui lui sera apportée.

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117816

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1212